

Aide à l'achat de matériel informatique

Informations Ouvrant droit : Actif Pensionné(e)

NIA :

SLV :

Mme M. Mlle Nom :

Prénom :

Nom enfant :

Prénom enfant :

Adresse Principale :

CP : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone mobile : _____

Adresse e-mail : _____@_____

Cette aide financière soumise au coeff a été créée dans le but d'équiper les foyers où vivent les enfants scolarisés de la 6eme à la 3eme d'un ordinateur afin de faciliter le suivi scolaire. Matériel informatique : ordinateur portable ou fixe. Les tablettes ne rentrent pas dans le cadre de l'aide.

Dossier à remettre à la CMCAS le 31 décembre 2024 pour les enfants de dernière année de collège.

Pour en bénéficier, vous devez fournir les justificatifs suivants :

- Factures acquittées de l'achat au nom du bénéficiaire durant la période concernée.
- Dernier avis d'imposition concernant le foyer.
- Certificat de scolarité de l'enfant.

Le montant de l'aide ne pourra dépasser le montant des dépenses engagées.

L'aide peut être attribuée au maximum deux fois à l'OD (deux achats différents) si le nombre d'enfants au foyer le justifie.

L'ouvrant-droit atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Fait à _____, le _____ Signature :